

République Française  
Département 43

**Extrait des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de Saint-Ilpize**

Nombre de conseillers  
En exercice : 11  
Présents : 10  
Pouvoir : 1

Date de convocation : 23/03/2026  
Date d'affichage : 23/03/2026

N° 2026\_03-27-06

**Séance du 27 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 27 mars à 18h 00, le conseil municipal de Saint-Ilpize, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle Roussel, maire.

Étaient présents : Lucie Bissier, Jacques Chausse, Guy Chicoutel, Pascal Comte, Martine Defay, Estelle Klein, Jodie Losse, Marine Lemoine, Alain Rolland, Isabelle Roussel  
Absent : Jean-Louis Bouche, pouvoir donné à Isabelle Roussel  
Secrétaire de séance : Martine Defay

**Objet : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la Société d'Économie Mixte Locale (SEML) de gestion de la maison d'accueil Saint-Odilon (MARPA)**

A la suite du renouvellement général du conseil municipal, et conformément aux statuts de la SEML, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au conseil d'administration de la SEML de gestion de la maison d'accueil Saint-Odilon, dont la commune est actionnaire, de même que 12 autres communes du territoire et la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin. Immatriculée au RCS de LE PUY EN VELAY sous le numéro 410 610 430, cette SEML a son siège social à Lavoûte-Chilhac.

Il est proposé au conseil municipal de décider à l'unanimité de ne pas procéder à cette désignation au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10+1 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, décide :  
de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations, conformément à l'article L2121 - 21 du code général des collectivités territoriales,  
et de désigner en tant que déléguée titulaire Mme Martine Defay, et en tant que déléguée suppléante, Mme Marine Lemoine, pour siéger au conseil d'administration de la SEML de Gestion de la Maison d'Accueil Saint-Odilon.

Pour extrait, copie conforme

Le maire : Isabelle Roussel

A Saint-Ilpize le 27 mars 2026

